

## Appel à Projets Université Paris Seine Cahier des charges

L'Université Paris Seine publie aujourd'hui son premier appel à projets afin de permettre le lancement d'actions stratégiques partagées par ses membres. Le présent cahier des charges vise à énoncer les conditions d'élection des projets et la procédure de soumission à suivre.

### I. Les critères d'élection

#### *1.1. Conditions de recevabilité*

Les projets soumis doivent permettre une collaboration entre au moins deux établissements de la COMUE et peuvent être présentés par des laboratoires, des départements, des centres, des chaires, des composantes, des enseignants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs ou des étudiants.

#### *1.2. Les axes de développement*

Au regard du contrat stratégique de l'Université Paris Seine 2015-2019, les projets soumis devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des 5 axes de développement suivants :

##### *1.2.1. Les pôles scientifiques*

Les actions scientifiques de l'Université Paris Seine sont déclinées en 4 pôles phares transdisciplinaires :

- Finance, business et économie
- Arts et création
- Sécurité, criminalité, société
- Territoires intelligents, mobilité, énergie

Les projets soumis dans le cadre de ces pôles scientifiques peuvent être liés à de la formation (par exemple : organisation de modules de formation communs à plusieurs établissements, invitation d'un intervenant de renom dans un cursus commun à plusieurs établissements...) et/ou de la recherche (par exemple : organisation de colloques, de séminaires, publication...).

Points de vigilance :

- la démonstration que le projet trouve un écho auprès du tissu socio-économique sera valorisée,
- le montant alloué dans le cadre de cet appel à projets ne permettra pas le financement d'équipements de recherche lourds, de post-docs ou de thèses.

### *1.2.2. L'innovation pédagogique*

Les projets soumis au titre de cet axe devront permettre à l'Université Paris Seine de renouveler sa pédagogie en mettant en cohérence les actifs pédagogiques déjà présents dans les établissements et en proposant des innovations susceptibles de trouver un important déploiement au sein des établissements de la COMUE.

### *1.2.3. La vie étudiante*

Les projets soumis dans cette catégorie devront permettre à l'Université Paris Seine :

- d'améliorer les conditions de vie des étudiants,
- de créer les conditions d'un décloisonnement disciplinaire et institutionnel,
- de développer un sentiment d'appartenance des étudiants à la COMUE.

## **II- La procédure de soumission**

Nous vous invitons à formaliser vos réponses en remplissant un dossier de candidature libre sur le plan formel. Il devra néanmoins :

- compter une dizaine de pages
- désigner un ou deux responsables du projet
- débiter par un résumé du projet (une dizaine de lignes)
- montrer les forces déjà en présence sur lesquelles repose le projet et l'effet de levier attendu
- faire apparaître le nombre d'acteurs concernés (par exemple : combien d'enseignants chercheurs ? d'étudiants ?...), ainsi que les établissements prenant part au projet (par exemple : quels établissements ? quels laboratoires ? quels départements ?...)
- comprendre un budget prévisionnel équilibré (recettes/dépenses) justifiant les montants demandés et faisant apparaître d'éventuels co-financements obtenus (ce qui tend à crédibiliser le projet)

Merci d'adresser votre dossier de candidature par voie électronique, à l'adresse suivante : *presidence@universiteparisseine.fr*

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Les réponses sont attendues pour le 19 septembre 2016 au plus tard.

Après instruction de ces dossiers par une commission *ad hoc*, le conseil d'administration de la COMUE se prononcera avant la fin du mois de septembre.

L'équipe de l'Université Paris Seine se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : *presidence@universiteparisseine.fr*

## **III- Suivi des projets financés**

Le soutien de l'Université Paris Seine devra impérativement être mentionné sur tous les éléments de communication relatifs au projet financé (apposition de son logo).

Un rapport final d'emploi des fonds, comportant une description de l'exécution du projet et de son budget prévisionnel sera demandé au porteur de projets.